

# Répressions "Anti-Syndicale": Yann est réintégré !

**Communiqué de Presse**

**La décision du Tribunal Administratif annule la révocation d'un militant SUD PTT 92.**

Voilà 2 ans que notre camarade Yann LEMERER était révoqué par La Poste pour faits de grève pendant le conflit historique des postiers-ères des Hauts-de-Seine en 2014.

C'était la première fois depuis 1953, époque de la « **chasse aux sorcières** », qu'un fonctionnaire tombait sous le coup d'une révocation en raison de son activité syndicale.

Aujourd'hui, la justice triomphe, en même temps qu'elle donne raison à toutes celles et ceux qui dénoncent l'iniquité de la décision de La Poste et son acharnement contre les militant-e-s qui combattent sa politique aux antipodes de ses missions premières de Service Public.

**Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise vient de rendre une décision qui annule purement et simplement la révocation, enjoignant La Poste de réintégrer Yann dans ses fonctions, dans un délai d'un mois.**

SUD PTT se félicite de cette décision et dénonce les tentatives de liquidation des contestataires par la discipline.

La Poste, véritable zone de non-droit dans laquelle le droit syndical est constamment foulé aux pieds, prend donc une claque porteuse d'espoir pour les postiers-ères et leurs militant-e-s syndicaux.

Ces dirigeants, dont l'honnêteté semble être à la hauteur de leurs bassesses, n'ont cessé de caractériser le syndicalisme que portent les militant-e-s de SUD PTT comme illégitime. Mais là ce sont bien ces mêmes patrons qui voient leurs petites manœuvres épinglées comme illégales par la justice !

Outre la décision, les attendus du jugement confirment là-aussi ce que nous ne cessons d'affirmer. Venir dans un établissement, s'adresser à ses collègues dans le cadre de prises de paroles, défendre ses orientations ou expliquer pourquoi on est en grève, tout cela relève de l'activité normale de militant-e-s. **Ce n'est pas du "terrorisme", c'est tout simplement du syndicalisme !**

La récente décision de l'Inspection du Travail refusant le licenciement pour les mêmes motifs, de Gaël QUIRANTE, autre militant issu de SUD Poste 92, se fonde sur les mêmes motivations.

**SUD PTT exige que La Poste intègre ces attendus par des textes réglementaires en adéquation avec le droit et les différentes jurisprudences, pour qu'enfin cesse le harcèlement permanent vis-à-vis des militant-e-s qui ne font que remplir le mandat que leur ont confié leurs collègues !**

Contact Syndicat Sud APT 13 : Yann QUAY-BIZET au 06.83.67.74.21

  
Bouches-du-Rhône

**Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques APT 13**

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02

Mail : [sud13poste@orange.fr](mailto:sud13poste@orange.fr) / Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

Site internet : [www.sudptt13.org](http://www.sudptt13.org) / Facebook : [www.facebook.com/sudapt13](http://www.facebook.com/sudapt13)